

Aménagement de régime matrimonial

Suivant acte reçu le 10 mars 2020 par Maître Alexandre GARY, notaire à TOULOUSE, 2 rue Condeau, **Monsieur Pierre René François SALVANO**, né à BLIDA (ALGERIE), le 10 mars 1942 et **Madame Jeanne Henriette DIENER**, née à BLIDA (ALGERIE), le 6 juin 1942, son épouse, demeurant à TOULOUSE (31200), 15 rue Baque, initialement soumis au régime légal de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de LOURDES (65100), le 18 juillet 1966, mais ayant adopté le régime de la communauté universelle aux termes d'un acte reçu par Maître DUGA notaire à TOULOUSE (31000), le 9 avril 1992, homologué par le tribunal de grande instance de TOULOUSE (31000), le 9 novembre 1992.

Ont conservé leur régime matrimonial en supprimant de leur contrat de mariage l'article prévoyant l'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.

Les oppositions pourront être faites dans les 3 mois par lettre recommandée avec avis de réception, ou par acte d'huissier, à Maître Alexandre GARY.

En cas d'opposition, les époux pourront demander l'homologation de leur changement de régime matrimonial.
